

FO-DGFIP a chiffré les effets financiers de la réforme de 2003 sur la pension des fonctionnaires.

Catégorie C

Exemple d'un agent de catégorie C ayant une carrière complète et terminant à l'indice 416
37,5 annuités de cotisation soit 150 trimestres, départ à 60 ans.

◆ **Pension telle qu'elle serait liquidée aujourd'hui s'il n'y avait pas eu la réforme Fillon de 2003.**

$$\begin{aligned} \text{TIB} &= 1916.61\text{€} , \text{taux de remplacement} = 75\% (\text{taux plein}) \\ \text{Pension} &= \frac{1916,61 \times 75}{100} = \mathbf{1437,00 \text{ €}} \end{aligned}$$

◆ **Pension telle que liquidée aujourd'hui avec les effets de la réforme**

$$\begin{aligned} \text{TIB} &= 1916.61 \text{ €}, \text{ Nombre de trimestre nécessaire pour une pension à taux plein} = 161. \\ \text{Taux de remplacement} &= \frac{75 \times 150}{161} = 69,87 \% \end{aligned}$$

Il manque 11 trimestres à cet agent, la décote est égale à 0,625 % par trimestre manquant.

$$\begin{aligned} \text{Décote} &= 0,625 \% \times 11 \text{ trimestres} = 6,87 \% \\ \text{Taux de remplacement après décote} &= 63 \% \\ \text{Pension minoré par la décote} &= \frac{1916,61 \times 63}{100} = \mathbf{1207,46 \text{ €}} \end{aligned}$$

◆ **Pension telle qu'elle serait liquidé en 2015 si rien ne change et en tablant sur une augmentation des traitements de 0,8 % par an.**

$$\begin{aligned} \text{TIB} &= 2059,06 \text{ €}, \text{ nombre de trimestres requis pour pension à taux plein} = 164. \\ \text{Taux de remplacement} &= \frac{75 \times 150}{164} = 68,59 \% \end{aligned}$$

Il manquera 14 trimestres à cet agent et la décote sera en 2015 de 1,25 % par trimestre manquant.

$$\begin{aligned} \text{Décote} &= 1,25 \% \times 14 = 17,5 \% \\ \text{Taux de remplacement après décote} &= 51,09 \% \\ \text{Pension minorée par décote} &= \frac{2059,06 \times 51,09}{100} = \mathbf{1051,97 \text{ €}}. \end{aligned}$$

**Ainsi, de 2003 à 2015, le montant de la pension a baissé de 385,03 € par mois ,
4620,36 € par an !!!**

En 2015, pour ne pas avoir de décote, il faudra travailler jusqu'à 63 ans et 9 mois (soit la limite d'âge – 5 trimestres).

Et demain, quel sera le montant de votre pension si elle est calculée sur les 25 meilleures années ?